

BULLETIN TYPE: Notice to Issuers
BULLETIN DATE: November 18, 2004
Re: Chief Financial Officers of Issuers must be Financially Literate

In an effort to improve the corporate governance practices of TSX Venture Exchange Issuers, effective immediately, the Exchange is revising section 2.3 of *Policy 3.1 - Directors, Officers and Corporate Governance* to require that the Chief Financial Officer (CFO) of every Issuer must be financially literate, as defined by Multilateral Instrument 52-110 *Audit Committees*. That instrument states that an individual is financially literate if he or she has the ability to read and understand a set of financial statements that present a breadth and level of complexity of accounting issues that are generally comparable to the breadth and complexity of the issues that can reasonably be expected to be raised by the Issuer's financial statements.

The Exchange expects Issuers to ensure that their CFOs are financially literate. Although the Exchange expects that this change will affect very few Issuers, if an Issuer is concerned in this regard, it should contact Exchange staff. The Exchange is of the view that it is important that the key person preparing an Issuer's financial statements be qualified to carry out that function. The Exchange also believes that this change maintains its high standards and leads to a further enhancement of the integrity of the emerging markets.

If you have questions regarding this change, please contact:

In British Columbia: Mani Sanghera, Phone: 604-488-3124, email: mani.sanghera@tsxventure.com

In Alberta: Joanne Butz, Phone: 403-218-2820, email: joanne.butz@tsxventure.com
Matt Bootle, Phone: 877-884-2369, email: matt.bootle@tsxventure.com

In Quebec: Louis Doyle, Phone: 514-788-2407, email: louis.doyle@tsxventure.com

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs
DATE DU BULLETIN : 18 novembre 2004
Objet : Obligation pour le chef de la direction des finances des émetteurs de posséder des compétences financières

Dans l'intention d'améliorer les pratiques de régie d'entreprise des émetteurs inscrits à la Bourse de croissance TSX, avec effet immédiat, la Bourse modifie le paragraphe 2.3 de la Politique 3.1 – *Administrateurs, dirigeants et régie d'entreprise* afin d'exiger que le chef de la direction des finances de chaque émetteur possède des compétences financières, au sens du *Règlement 52-110 sur le comité de vérification*. Selon ce règlement, une personne physique possède des compétences financières si elle a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de l'émetteur.

La Bourse s'attend à ce que les émetteurs veillent à ce que leur chef de la direction des finances possède des compétences financières. Selon la Bourse, ce changement devrait toucher très peu d'émetteurs, mais tout émetteur qui a des doutes à ce sujet est prié de communiquer avec le personnel de la Bourse. La Bourse estime qu'il est important que la personne clé chargée de dresser les états financiers d'un émetteur soit qualifiée pour s'acquitter de cette tâche. La Bourse considère aussi que ce changement maintient ses normes élevées et favorise une plus grande intégrité des marchés émergents.

Toute question concernant ce changement peut être adressée aux personnes suivantes :

Colombie-Britannique : Mani Sanghera, téléphone : (604) 488-3124
courriel : mani.sanghera@tsxventure.com

Alberta : Joanne Butz, téléphone : (403) 218-2820, courriel : joanne.butz@tsxventure.com

Matt Bootle, téléphone : (877) 884-2369, courriel : matt.bootle@tsxventure.com

Québec : Louis Doyle, téléphone : (514) 788-2407, courriel : louis.doyle@tsxventure.com
